

## Règlement de

# Lyon Art Paper 2025

## 11<sup>E</sup> ÉDITION DU SALON DU DESSIN CONTEMPORAIN

Du 8 au 12 octobre 2025 au Palais de Bondy

(18-20 quai de Bondy Lyon 5<sup>e</sup>)

*L'objectif de Lyon Art Paper est de faire connaître et valoriser la création contemporaine dans sa vitalité et sa diversité. C'est un salon de dessin contemporain, d'œuvres sur support papier ou carton et de volumes en papier ou carton. Tous les mediums ou techniques (dessins, volumes, huiles...), sont autorisés sous réserve que le support soit exclusivement papier ou carton : le papier dans tous ses états....*

*Rejoignez-nous pour faire vivre et perdurer cette belle aventure.*

### Candidature

Les artistes ou galeries présentant un artiste exposant au Palais Bondy peuvent faire acte de candidature avant le 08/03/2025. Un jury indépendant et professionnel se réunira au cours des deux premières semaines d'avril et examinera l'ensemble des dossiers qui seront parvenus. Il sélectionnera les œuvres qui seront exposées par chaque candidat du 8 au 12 octobre 2025 au Palais de Bondy. Les résultats du jury seront transmis fin avril (**en absence de réception du courriel dans les temps, merci de nous contacter après avoir vérifié dans vos spams**).

### Dossier de candidature

Les artistes/galeries :

- rempliront le formulaire d'inscription en ligne
- transmettront par courriel un CV sur [paper@slba.fr](mailto:paper@slba.fr)
- feront parvenir 5 photos numériques de bonne définition ( $\geq 300$  dpi en format  $\geq 10 \times 15$  ou  $\geq 2,5$  Mo) d'œuvres représentatives de leur travail récent et de leur univers par un logiciel de transfert courant type WeTransfer ou Picasa à [paper@slba.fr](mailto:paper@slba.fr)

Aucune photo sur papier ne pourra être traitée.

**Ne pas oublier de mentionner le titre exact de l'œuvre, ses dimensions, la ou les techniques, le nom de l'artiste et le crédit photo, le cas échéant.**

### Présentation des œuvres

Plusieurs possibilités sont offertes :

- Présentation d'une œuvre ou de plusieurs petits formats à accrocher sur un panneau ou un espace équivalent sur les murs des salles d'exposition.  
Type d'œuvres : dessins, gravures ou toutes œuvres sur support papier ou carton en 2D à l'exception des photographies, des œuvres contrecollées (marouflées) sur toile, gros grain, dibbon...

- **Présentation d'œuvres en volume (sculptures en papier ou en carton) : le jury en choisira une ou plusieurs parmi celles proposées par l'artiste.**
- **Présentation d'une installation** : il convient de préciser le volume de l'installation et de suivre la même démarche qu'indiquée pour les sculptures.

**D'autres œuvres non-encadrées** pourront être présentées dans un carton, un book, un dossier ou dans une « chèvre ». Une liste en deux exemplaires avec titres, tailles, techniques et prix sera remise à l'accueil le jour du dépôt. Un troisième exemplaire sera placé par l'artiste dans le carton, book, etc.

**Les organisateurs/scénographes définissent l'emplacement de chaque exposant. Tout non-respect des clauses d'accrochage ou de présentation entraînera un retrait de l'œuvre lors de l'installation.**

**Dates et horaires** (sous réserve de changement par la Mairie)

**Accrochage des œuvres : mardi 7 octobre** (obligatoire pour les artistes habitant Lyon et la région) de 12h00 à 17h et **mercredi 8 octobre** pour les artistes éloignés de > 150 km) de 10h à 14h.

**Soirée d'ouverture** : le mercredi 8 octobre de 18h à 21h.

**Heures d'ouverture de l'exposition au public** : jeudi 9 et vendredi 10 octobre de 12 h à 18h  
- Samedi 11 octobre de 11h à 18h - Dimanche 12 octobre de 10h à 16 h.

**Décrochage des œuvres** : dimanche 12 octobre de 16h à 17h  
et mardi 14 octobre de 10h à 13 h (le Palais de Bondy est fermé le lundi pour maintenance).

#### **Logistique et stockage des œuvres**

L'artiste s'occupe du transport de ses œuvres. Au-delà des horaires ci-dessus, les œuvres ne seront pas gardiennées par l'association, aucune possibilité de stockage ne nous étant offerte.

#### **Parrainage d'un artiste**

C'est la prise en charge financière de l'espace de l'artiste ([voir le site](#)).

#### **Frais de dossier, inscription & participation**

- Les candidats régleront des frais de dossier d'inscription d'un montant de 21 € par HelloAsso ou, à défaut, par chèque établi à l'ordre de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts. Ce chèque devra nous parvenir dans les 4 jours faute de quoi, l'inscription ne sera pas validée.

**Les frais d'inscription restent acquis à l'association quelle que soit la décision du jury.** Avec HelloAsso, vous recevrez un reçu immédiatement.

- Les artistes/galeries sélectionnés par le jury devront s'acquitter d'une adhésion à l'association (20 €) et d'une participation aux frais d'accrochage (barème ci-après) à régler par HelloAsso ou, à défaut, par chèque établi à l'ordre de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts, à l'attention de M. Bérard 19 chemin des Balmes, 69140 Rillieux. Ce chèque devra nous parvenir dans les 4 jours faute de quoi, l'inscription ne sera pas validée.

- **Œuvres accrochées et œuvres en vrac** (deux espaces maximum par artiste ou pour chaque artiste présenté par une galerie) : **180 €** pour **1 espace de 2M linéaire environ** - **360€** pour **2 espaces** (4M linéaire environ)
- **Volumes** : **180 €** pour un espace de **2M x 2M**.
- **Pour les grosses pièces au sol et pour les installations** : nous contacter.
- **Pour les artistes exposants à la fois des œuvres à plat et des volumes**, il convient d'additionner les deux montants correspondant à leur choix.

### **Vente des œuvres**

Aucune rétrocession sur les ventes n'est demandée par l'association. Les artistes exposants ayant vendu des œuvres au cours de l'exposition devront, s'ils ne le sont déjà, être fiscalement déclarés en BNC (n° SIREN/SIRET) et identifiés au régime de sécurité sociale des artistes-auteurs par la Maison des Artistes (n° MdA).

### **Invitations**

Un modèle d'invitation numérique sera transmis aux exposants et se trouvera en ligne sur le site de la SLBA. Des invitations sur papier (flyers) pourront être retirées à une adresse donnée ultérieurement.

### **Catalogue**

Un catalogue est édité. Pour chaque artiste, il comprendra une photographie, un texte éclairant son travail/sa démarche et ses coordonnées ainsi que celles de l'éventuelle galerie qui le présente (cf. fiche catalogue en annexe). Ces renseignements devront être fournis **au plus tard pour le 30 mai** sur [paper@slba.fr](mailto:paper@slba.fr)

Deux exemplaires sont remis gracieusement à chaque artiste.

### **Prix**

Un prix **Lyon Art Paper** est décerné par un jury comprenant l'invité d'honneur. Le lauréat du prix LAP 2025 bénéficiera, pour l'édition 2026, d'un espace gratuit, de l'encadrement de 2 œuvres par un partenaire et d'une exposition avec la galerie « L'Œil Écoute ».

D'autres prix seront décernés : Prix **Aralya**, Prix **Artension**, Prix **Canson**.

### **Assurance**

Chaque exposant reste responsable de ses œuvres et de son matériel d'exposition, et peut, s'il le juge nécessaire, les assurer contre tous les risques encourus, auprès d'une compagnie d'assurances de son choix.

Les exposants dégagent les organisateurs de toute responsabilité en cas d'incendie, d'explosion, d'inondation, de troubles divers et pour tout élément non imputable aux organisateurs, agents et préposés. Il ne pourra, non plus, être demandé de dommages et intérêts aux organisateurs dans le cas où l'exposition serait annulée par suite d'événements présentant un caractère de force majeure.

### **Présence des artistes**

Il est vivement conseillé aux artistes d'être présents sur leur espace pendant tout le salon afin de rencontrer leur public et de concrétiser ventes et contacts professionnels.

Ils peuvent amener une chaise discrète ou un tabouret de couleur blanche de préférence.

### **Droit à l'image**

Les exposants acceptent l'utilisation et l'exploitation non commerciale de la photographie des œuvres qu'ils présentent à des fins de communication. Si les photographies ont été faites par un professionnel, lui demander le droit de copyright.